



# Projet Educatif Territorial

2021-2024

## TABLE DES MATIERES

---

### *Table des matières*

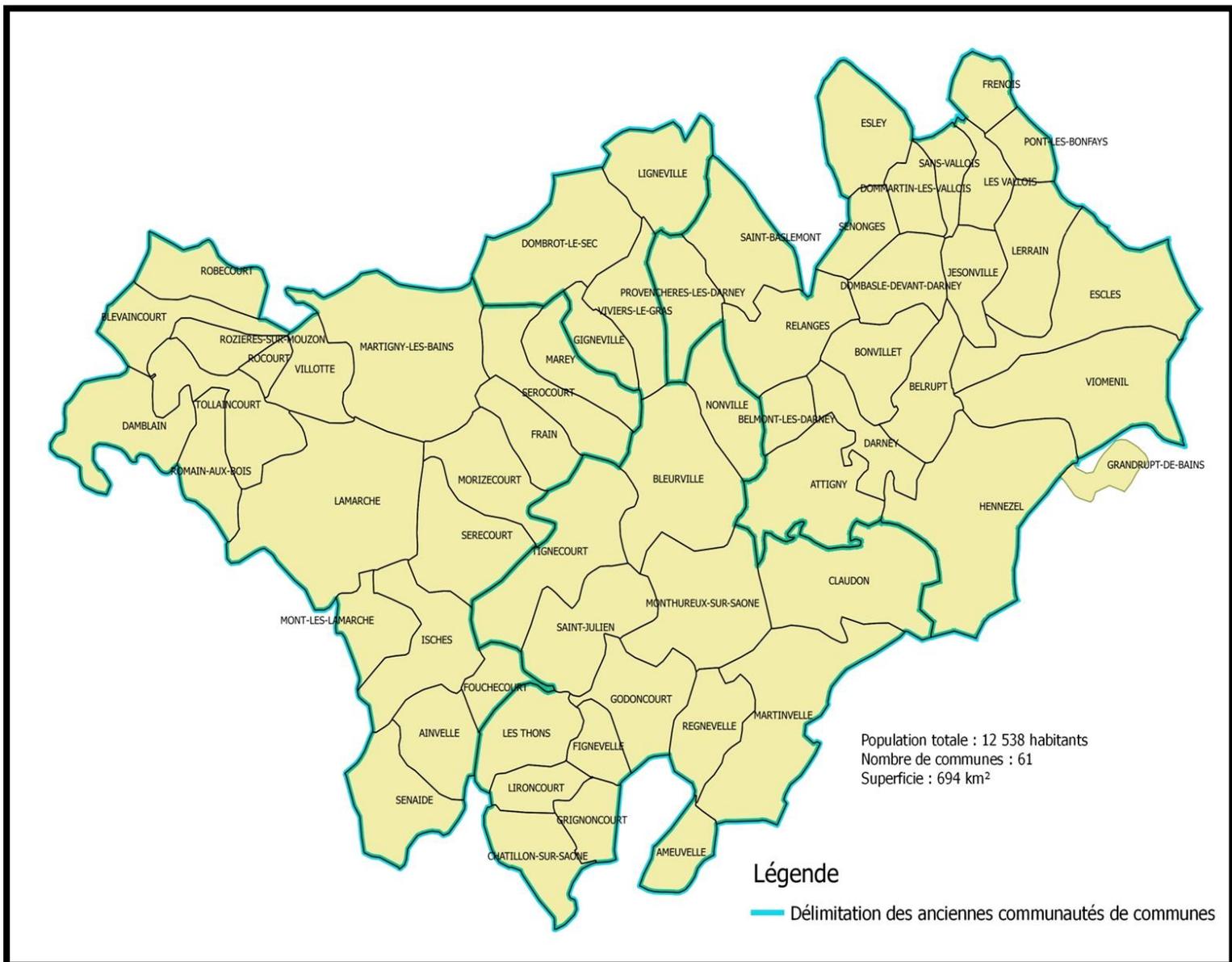
---

<b><u>I. CONTEXTE TERRITORIAL</u></b>	<b>3</b>
<b>A. GEOGRAPHIE ET DEMOGRAPHIE.....</b>	<b>3</b>
<b>B. ACTEURS ET PARTENAIRES .....</b>	<b>5</b>
<b>C. DOMAINES DE COMPETENCE CC VCSO .....</b>	<b>7</b>
<b><u>II. LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL</u></b>	<b>8</b>
<b>A. DUREE ET OBJECTIFS .....</b>	<b>8</b>
<b>B. LE LIEN AVEC NOTRE CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE (CEJ) .....</b>	<b>9</b>
<b>C. ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE .....</b>	<b>10</b>
<b><u>III. LES STRUCTURES D'ACCUEIL</u></b>	<b>12</b>
<b>A. LES ECOLES.....</b>	<b>12</b>
<b>B. LES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES .....</b>	<b>16</b>
<b>C. UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ENGAGEE POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE.....</b>	<b>19</b>
<b><u>IV. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE</u></b>	<b>23</b>
<b>A. LE CLAS (CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE) .....</b>	<b>23</b>
<b>B. LE TRAVERSIER .....</b>	<b>23</b>
<b>C. PROJET PRALIMAP INES .....</b>	<b>24</b>
<b>D. ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE .....</b>	<b>25</b>
<b>E. LIEN AVEC NATURA 2000 ET LE SICOTRAL .....</b>	<b>26</b>

## I. CONTEXTE TERRITORIAL

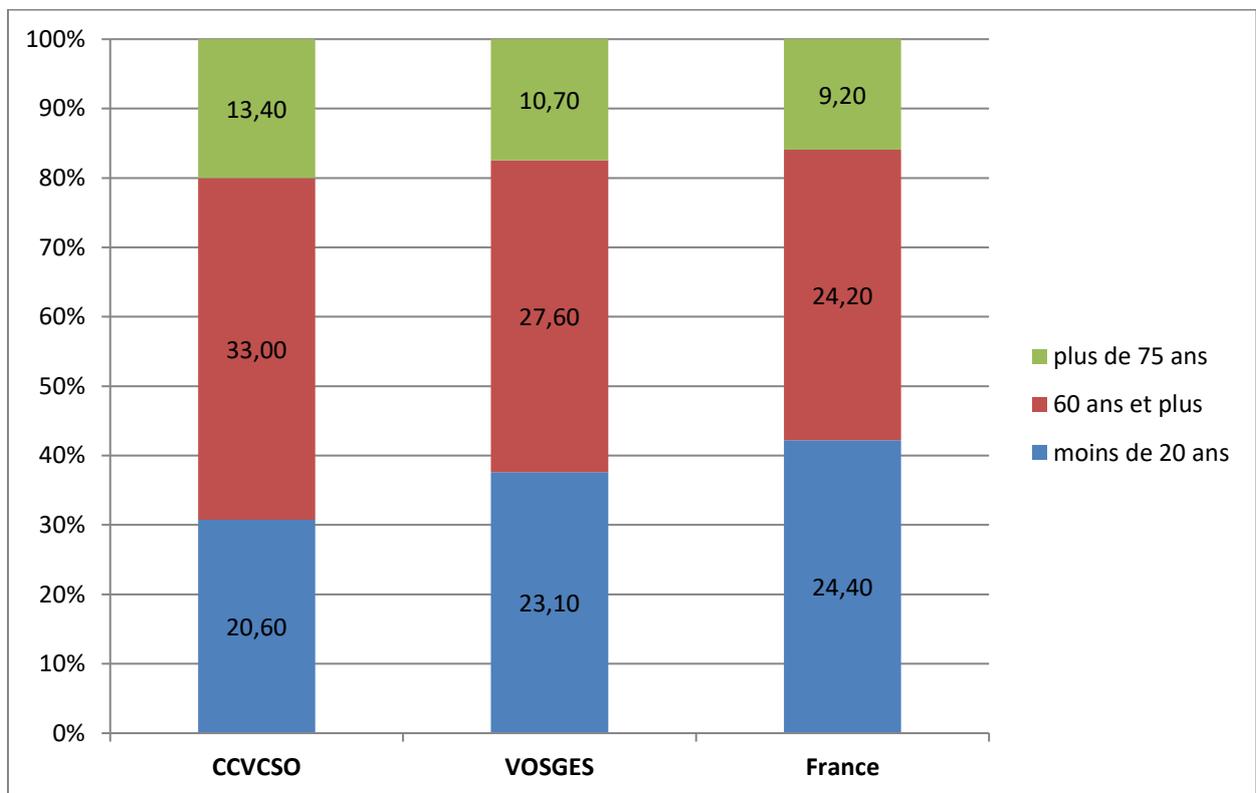
### A. Géographie et démographie

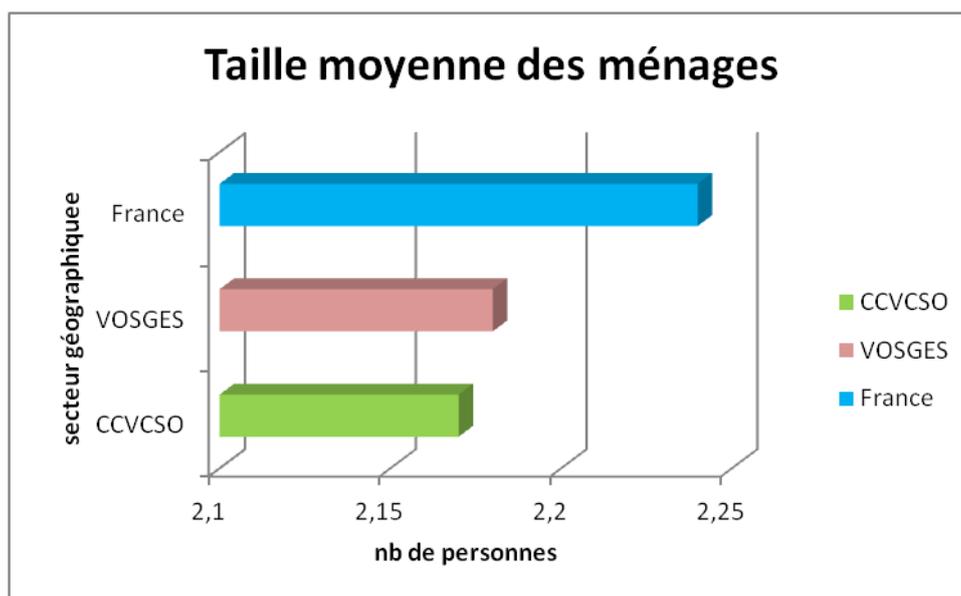
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les Communautés de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, du Pays de Saône et Madon et Des Marches de Lorraine ont fusionnées pour devenir une seule et même entité « Les Vosges côté Sud-Ouest » (CCVCSO). Ce nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), est composé de 60 communes rurales des cantons de Darney (56), Vittel (2) et du Val d'Ajol (2) dans le Sud-ouest des Vosges. Il compte environ 12 566 habitants, est constitué de petits villages et s'organise autour de trois bourgs centres : Lamarche (977 habitants), Darney (1124 habitants) et Monthureux-sur-Saône (875 habitants). Bien que la CC VCSO soit le 4<sup>e</sup> territoire le plus vaste du département, c'est aussi le moins peuplé et la densité de population y est la plus faible des Vosges. 47 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public...).



La situation démographique du territoire est préoccupante. Tout d'abord, la population diminue d'année en année, avec la perte de 4 838 habitants, soit un quart depuis 50 ans. Outre ce phénomène, pallier le vieillissement croissant de la population est également un enjeu démographique majeur. La part des adultes en âge d'avoir des enfants est réduite, ce qui conduit à un taux de natalité très faible. A l'inverse, le taux de mortalité est important, en raison du nombre élevé de personnes âgées. Parmi les EPCI du département, la CC VCSO présente l'âge moyen le plus haut et un fort déficit de jeunes : pour 100 habitants de moins de 20 ans, 160 ont 60 ans et plus.

## DEMOGRAPHIE POPULATION TOTALE





Dans sa lutte contre la perte d'habitants, l'offre en services est un point déterminant pour la Communauté de Communes. Cette dernière doit fournir des prestations performantes et répondre au plus juste aux besoins de la population.

## B. Acteurs et partenaires

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : les différents ministères en lien et administrations de l'état concernées, les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

### Un comité de pilotage chargé de l'élaboration et du suivi du projet

Un COFIL (Comité de Pilotage) a été créé pour l'élaboration du Projet Educatif Territorial. Il a également pour mission le suivi de l'application du projet, le respect des objectifs fixés.

Il a en particulier en charge l'évaluation de l'objectif de complémentarité et de cohérence des différents temps éducatifs. Le COFIL est une structure d'échanges entre les différents acteurs, visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT, à identifier certaines difficultés et à formuler des pistes d'amélioration possibles.

Ce dernier se réunit deux fois par an.

## Composition : noms des personnes et partenaires

- ✚ Le Président de la CCVSCO
- ✚ Les élus de la Commission « services à la population » et « scolaire/périscolaire »
- ✚ Le(la) coordinateur(trice) des écoles
- ✚ Le(la) coordinateur(trice) des services petite enfance, enfance et jeunesse
- ✚ Les directeurs(trices) d'école
- ✚ Les directeurs(trices) des accueils périscolaires et de l'accueil de loisirs
- ✚ Les directeurs(trices) d'établissements du jeune enfant
- ✚ L'association PEP Lor'Est qui organise l'accompagnement à la scolarité
- ✚ L'Inspecteur de l'Education Nationale
- ✚ Un représentant des parents d'élèves par école
- ✚ La CAF des Vosges
- ✚ Le SDJES (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports)
- ✚ Le Conseil Départemental des Vosges

## Un suivi régulier sur chaque école

Un point régulier est effectué par les coordinateurs sur chaque école, avec les enseignants et les directeurs des accueils périscolaires. D'autres acteurs peuvent y être associés si nécessaire.

### **Les coordonnateurs sont les chefs d'orchestre du projet :**

- ✚ Ils repèrent et mobilisent les acteurs éducatifs et les partenaires institutionnels
- ✚ Ils animent les réunions du comité de pilotage
- ✚ Ils font le lien entre les différentes sous-commissions, les partenaires et les élus
- ✚ Ils proposent une méthode de travail (répartition des tâches, élaboration d'outils de diagnostic, d'évaluation, d'échanges, gestion du budget...).
- ✚ Ils sont capables d'analyser, de synthétiser, de proposer, de s'adapter aux différents publics, d'écouter et de négocier.

## C. Domaines de compétence CC VCSO

La Communauté de Communes des Marches de Lorraine a pris la compétence scolaire en 2012. Dans le cadre de la fusion avec le Pays de la Saône Vosgienne et le Pays de Saône et Madon au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour devenir « Les Vosges côté Sud-ouest », la compétence scolaire a été élargie au territoire occupé par ces deux anciennes communautés de communes.

L'ensemble du fonctionnement des écoles et la gestion des équipements scolaires sont ainsi directement régis par une seule et même entité.

Notre EPCI, prend également en charge, la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et la compétence périscolaire. Pour ce faire, elle mène une politique active dans les domaines de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, afin de développer son attractivité.

Dans le cadre de la compétence « transports scolaires », une régie dotée de la seule autonomie financière dénommée « Régie de transports de la Communauté de Communes les Vosges côté sud-ouest a été créée.

Elle prend en charge la gestion des transports scolaires et périscolaires, sur les secteurs des anciennes communautés de communes de Darney et Monthureux, et peut aussi réaliser des prestations annexes, complémentaires à son activité principale.

Pour ce faire, la CC VCSO, met à sa disposition des moyens matériels (bureau...) et immatériels (logiciels...). La régie se dote des véhicules et du matériel d'entretien.

### Les objectifs sont les suivants :

- ✚ Donner les mêmes moyens à chaque enfant du territoire
- ✚ Homogénéiser les coûts imputés aux habitants, pour tous ces services dont ils disposent
- ✚ Soutenir les enseignants en leur offrant des conditions matérielles et humaines satisfaisantes : former nos agents et bénévoles pour accompagner au mieux les enfants
- ✚ Réfléchir de manière globale à l'avenir des écoles et des collèges
- ✚ Gérer plus facilement l'accueil périscolaire qui est en lien direct avec les écoles
- ✚ Promouvoir et accompagner le développement d'équipements ou de services dans le champ de l'enfance et la jeunesse
- ✚ Faciliter l'accès aux écoles et services périscolaires du territoire pour les familles, grâce à un réseau de transport le plus large possible

Tous ces objectifs participent à un but commun : maintenir et développer l'attractivité de notre territoire.

---

## II. LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

---

### A. Durée et objectifs

Le Projet Educatif Territorial est établi pour une durée de 3 ans, et peut être modifié par avenant si nécessaire.

Il formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Les activités proposées dans le cadre du projet éducatif territorial ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

#### Objectifs et effets attendus

##### **Le projet vise à véhiculer des valeurs éducatives :**

- ✚ **Le respect** des autres qu'ils soient grands ou petits, au travers d'une communication saine et réfléchie.
- ✚ **La tolérance** de l'autre, avec ses différences. En acceptant l'autre quels que soient ses origines, son vécu et sa personnalité.
- ✚ **Le vivre ensemble** par la capacité des enfants, dans un environnement de diversité sociale et culturelle, à partager harmonieusement leur temps de vie commune.
- ✚ **La solidarité** pour permettre aux enfants de créer un lien fraternel et prendre conscience qu'ils appartiennent tous au même groupe.
- ✚ **L'entraide**, s'aider les uns les autres, agir en commun pour un but partagé.
- ✚ **Le respect** de la nature pour que chaque enfant soit sensibilisé à la richesse de son territoire et l'importance de le préserver.

##### **Objectifs opérationnels :**

- ✚ **Accès à la culture, aux sports et loisirs pour tous les enfants :**  
Offrir une large diversité d'activités (activités manuelles, culinaires, lecture, jeux de société...). Cette palette d'activités variées permet à l'enfant de découvrir sa personnalité, ses forces et faiblesses et favorise l'ouverture artistique et culturelle.

L'implantation des accueils de loisirs, a été pensée afin qu'un maximum d'enfants puissent avoir accès à cette offre de services. Le programme ICOFAS (Intervenir pour des comportements nutritionnels favorables à la santé) œuvre aussi dans ce sens. Il propose aux

accueils périscolaires des activités artistiques et culturelles en nutrition. Ces dernières intègrent à la fois les dimensions de l'alimentation et de l'activité physique, par des moyens pédagogiques (musique, danse, poésie, peinture, cuisine...).

- ✚ **Favoriser la mise en place d'approches éducatives innovantes**, notamment par le numérique.
- ✚ **Favoriser la responsabilisation et la socialisation**
- ✚ **Accompagner les enfants tout au long de leur scolarité**, pour prévenir les risques de ruptures scolaires, et impliquer les parents dans leur réussite. Instaurer un dialogue, notamment par le biais du LAEP (Lieu d'accueil Enfants/Parents) et du CLAS (contrat d'accompagnement à la scolarité).
- ✚ **Développer chez les enfants, le respect à l'environnement et l'écocitoyenneté**

Les activités proposées par la CC VCSO, sont en constante évolution, afin de s'adapter au mieux aux attentes et besoins des enseignants, des élèves et des familles.

## **B. Le lien avec notre Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ)**

Le Projet Educatif Territorial a été élaboré en cohérence avec le « Contrat Enfance et Jeunesse », contrat d'objectifs et de cofinancement (CAF), conclu pour 4 ans. Il promeut et accompagne le développement d'équipements ou de services, dans le champ de l'enfance et la jeunesse. Un travail en commun était déjà engagé avec tous les acteurs des services concernés, le PEDT assure désormais une liaison complète en incluant le temps scolaire, ce qui permet une réflexion globale sur la journée de l'enfant.

Le CEJ arrivera à son terme en décembre 2021 et nous travaillons actuellement avec la CAF, la MSA, et le Centre de Gestion des Vosges, sur une nouvelle contractualisation : la « **Convention Territoriale Globale** » de services aux familles (CTG).

### La CTG :

C'est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales. Sa vocation première n'est pas de traiter la politique éducative du territoire, mais de mettre en avant les actions et/ou services qui gravitent autour de la jeunesse.

Elle constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- ✚ S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles, sur la base d'un diagnostic partagé
- ✚ Définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Les politiques éducatives territoriales sont déclinées à travers des outils thématiques, comme le CEJ, ou le CLAS (Contrat d'accompagnement à la scolarité), et font donc partie intégrante de la CTG.

#### **Les objectifs généraux :**

- ✚ Renforcer la coopération et la gouvernance partenariale
- ✚ Faciliter la mutualisation et la mobilisation efficiente des fonds, en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et évitant les doublons d'intervention
- ✚ Rationaliser les instances partenariales existantes
- ✚ S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles, sur la base d'un diagnostic partagé
- ✚ Définir les orientations et objectifs dans le cadre d'un plan d'actions

#### **Champs d'intervention et objectifs conjoints entre la CC VCSO et les différents acteurs :**

- ✚ Maintenir et optimiser une offre de services de qualité
- ✚ Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation des services aux familles
- ✚ Favoriser la mobilité des personnes et l'itinérance des actions sur le territoire

#### **Exemple d'actions en lien avec le Projet éducatif :**

- ✚ Action sociale d'intérêt communautaire : animation et gestion des lieux d'accueil parents/enfants (RAM, ALSH, LAEP...)
- ✚ Soutien technique d'opérations favorisant l'émergence de formations aux métiers de l'animation (BAFA, BPJEPS...)
- ✚ Soutien aux associations

### **C. Atouts et contraintes du territoire**

Notre territoire présente différents atouts et contraintes que nous avons pris en compte dans l'élaboration du Projet Educatif.

#### **Exemple de contrainte : une densité de population très faible**

On recense environ 17 habitants par km<sup>2</sup>, avec des villages peu peuplés répartis sur une surface importante. Les transports scolaires jouent donc un rôle essentiel puisque, plus de la moitié des enfants scolarisés en primaire utilisent ces services.

Une concertation étroite entre le Conseil Régional et notre régie de transport, a permis de faire correspondre les tournées des bus scolaires avec les horaires des écoles.

### Exemple d'atout : des services enfance et jeunesse qui travaillent déjà en coordination

Tout en développant l'offre de services pour l'enfance et la jeunesse, la Communauté de Communes a veillé à ce que tous ces services soient correctement coordonnés et travaillent conjointement, tout au long de l'année. Afin de maintenir ce lien, deux coordinatrices assument cette fonction : une coordinatrice petite enfance, enfance et jeunesse et une coordinatrice scolaire. Ainsi l'élaboration du PEDT a été facilitée par cette collaboration déjà existante.

### III. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

#### A. Les écoles

Carte scolaire de la Communauté de Communes :



Monthureux



Lamarche



Darney

**EFFECTIFS 2020 - 2021**  
**PAR NIVEAUX**

ANNEE 2020-2021											
NIVEAUX ECOLES	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL	Nb de Classes
Clairey						6	4	5	8	23	1
Hennezel		2	4	3	7					16	1
Damblain		5	3	5	4	4	5	0	5	31	2
Darney E ( dont 8 ULIS)					16	15	23	18	23	95	5
Darney Mat		20	20	18						58	2
Dombrot					6	7	7	6	8	34	2
Viviers le gras		9	6	14						29	1
Escles						9	14	6	12	41	2
Lerrain		17	9	13	15					54	2
Isches		6	6	7	5					24	1
Lamarche	0	13	10	14	16	10	8	16	14	101	5
Les Vallois	2	9	9	5						25	1
Sans Vallois					6	8	0	4	6	24	2
Martigny		4	13	14	15	13	11	13	13	96	4
Monthureux		14	15	22	15	13	18	21	16	134	6
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>99</b>	<b>95</b>	<b>115</b>	<b>105</b>	<b>85</b>	<b>90</b>	<b>89</b>	<b>105</b>	<b>785</b>	<b>37</b>

## RYTHMES SCOLAIRES 2020-2021

ECOLES	HORAIRES
MONTHUREUX	8h25-11h25 13h15-16h15
ESCLES	8h30-12h00 13h45-16h15
LERRAIN	8h20-11h50 13h35-16h05
LES VALLOIS	8h45-12h00 13h40-16h25
SANS VALLOIS	8h35-12h05 13h45-16h15
VIVIERS	8h45-12H00 13h30-16H15
DOMBROT	8H15-11H30 13H00-15H45
DARNEY MATERNELLE DARNEY PRIMAIRE	8h30-12h00 13h30-16h00
ISCHEs	8h30-12h00 13h30-16h00
LAMARCHE	8h30-11h30 13h30-16h30
DAMBLAIN	8h30-12h00 13h30-16h00
HENNEZEL	8h35-12h00 13h40-16h15
CLAIREY	8h40-12h05 13h45-16h20
MARTIGNY	8H30-12H00 13H30-16H00

### Dépenses allouées aux écoles chaque année par la CCVCSO :

Depuis le transfert de la compétence scolaire, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement sont entièrement supportées par la Communauté de Communes.

Les sommes allouées sont calculées d'après l'effectif du 1<sup>er</sup> novembre de l'année N-1.

### **Présentation du texte de la délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2020 :**

**CCVCSO/86/2020 FINANCES : Budget des écoles**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard BOGARD.

Monsieur BOGARD propose un maintien dans l'attribution du budget pour les écoles à partir de 2020, à savoir :

FOURNITURES SCOLAIRES 40 €/élève

COOPERATIVES SCOLAIRES 15 €/élève

FRAIS DE DIRECTION : 1.50 € / élève avec 80 € minimum par groupe scolaire

COTISATION USEP : 5 € par enfant inscrit.

Les membres du Conseil Communautaire à la **MAJORITE** :

- **ACCEPTE** le maintien d'attribution du budget des écoles concernant les fournitures scolaires, les coopératives scolaires, les frais de direction et la cotisation USEP.

## B. Les services périscolaires et extrascolaires

### L'accueil périscolaire

Un accueil périscolaire est proposé dans chaque école depuis septembre 2018. Un transport est organisé pour que tous les enfants puissent accéder à ce service.

<b>Site périscolaire</b>	<b>Horaires matin</b>	<b>Horaires midi</b>	<b>Horaires soir</b>	<b>Mercredis récréatifs</b>
<b>DAMBLAIN</b>	7h15 – 8h30	12h00 – 13h30	16h00 – 17h30	
<b>ISCHES</b>	7h30 – 8h30	12h00 – 13h30	16h00-18h00	
<b>MARTIGNY-LES-BAINS</b>	7h30 – 8h30	12h00 – 13h30	16h00 – 18h30	Oui (7h30-18h)
<b>LAMARCHE</b>	7h00 – 8h30	11h30 – 13h30	16h30 – 18h30	
<b>DOMBROT-LE-SEC</b>	7h15 – 8h45	11h30 – 13h30	15h45 – 18h30	
<b>MONTHUREUX-SUR-SAÔNE</b>	7h30 – 8h25	11h25 – 13h15	16h15 – 18h30	Oui (8h30-18h30)
<b>DARNEY</b>	7h00 – 8h30	11h30 – 13h30	16h30 – 18h30	Oui (7h30-18h)
<b>HENNEZEL</b>	7h30-8h40	12h00-13h45	16h15-18h00	
<b>LERRAIN</b>	7h00-8h30	11h50-13h35		
<b>ESCLES</b>		12h00-13h45	16h05-18h00	Oui (8h-18h)
<b>SANS VALLOIS</b>	7h30-8h45	12h05-13h45	16h15-18h00	
<b>LES VALLOIS</b>		12h00-13h40		

### L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Un accueil de loisirs a été créé sur la commune de Martigny-les-Bains, pour les périodes de congés scolaires. Il ouvre une semaine à chaque petite vacance, ainsi que 4 semaines en été et des animations thématiques y sont proposées aux enfants. La dernière en date était sur le thème de la couture.



### L'accueil de loisirs des mercredis :

À la suite de la modification des temps scolaires à partir de septembre 2018, le retour à la semaine de 4 jours a nécessité une nouvelle organisation. En conséquence, depuis cette date, des « mercredis récréatifs » ont été mis en place dans le cadre des accueils de loisirs, et ce sur 4 communes au lieu d'une auparavant : Escles, Darney, Monthureux-sur-Saône et Martigny-les-Bains. Cela permet d'offrir aux familles davantage de services de proximité. Ils ont lieu durant toute l'année scolaire, soit 36 jours et se déroulent en journées ou demi-journées. Deux animateurs par site, s'occupent de l'encadrement.

**La Communauté de Communes a également obtenu la labellisation « Plan mercredi », pour laquelle une charte qualité est à respecter en termes :**

- ✚ D'ouverture des accueils, aux enfants en situation de handicap (ex : sur Darney sont accueillis, des enfants de l'IME et classes ULIS)
- ✚ De proposition d'activités riches et variées.

### **Horaires et tarifs mercredis récréatifs**

<b>Quotient familial</b>	<b>HORAIRES</b>	<b>TARIFS 1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>TARIF 2 enfants et +</b>
<b>De 0 à 1000</b>	9h-12h/14h-17h (sans le temps de midi)	7,4	6,4
	9h-17h (avec temps de midi / repas fourni par les parents)	9,88	8,88
	½ journée (9h-12h ou 14h-17h)	3,7	3,2
	Garderie (horaires selon les sites)	1.24 € de l'heure	1.24 € de l'heure
<b>De 1001 et +</b>	9h-12h/14h-17h (sans le temps de midi)	8,4	7,4
	9h-17h (avec temps de midi / repas fourni par les parents)	11,4	10,4
	½ journée (9h-12h ou 14h-17h)	4,2	3,7
	Garderie (horaires selon les sites)	1.40 € de l'heure	1.40 € de l'heure

*Montants exprimés en euros*

Un projet est également en cours, pour lequel la Communauté de Communes a bénéficié de subventions, la réalisation d'Inter-centres. Il s'agit de réunir les enfants participants aux mercredis

récréatifs, à tour de rôle, sur un même site. Ce projet a été mis en suspens, en raison de la crise sanitaire et sera reconduit dès que possible.

## **C. Une Communauté de Communes engagée pour l'enfance et la jeunesse**

### L'articulation avec les activités existantes

La Communauté de Communes met à disposition de la population, de nombreux services durant le temps périscolaire et extrascolaire, mais aussi des structures d'accueil pour les jeunes enfants.

Depuis sa création en 2017, la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud-Ouest, s'est donc attelée à développer au maximum l'offre de services.

### Ainsi, à ce jour elle propose :

- ✚ Des crèches sur 3 sites (Lamarche, Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône)
- ✚ Un multi-accueil à Darney
- ✚ Un Relais Assistants Maternels avec des permanences sur les communes de Darney, Monthureux-sur-Saône, Lamarche, Dombrot-le-Sec
- ✚ Un Lieu d'Accueil Enfants/ Parents sur la commune de Darney pour les familles et enfants de 0 à 6 ans
- ✚ Un accueil périscolaire sur 12 sites c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire
- ✚ Un accueil de loisirs ouvert les mercredis sur 4 sites (Escles, Darney, Martigny-les-Bains et Monthureux-sur-Saône) et les vacances (Martigny-les-Bains)

### Afin de pouvoir organiser toutes ces activités dans de bonnes conditions, la CCVCSO a également entrepris de construire des locaux adaptés :

- ✚ En 2010, la Maison de l'enfance a ouvert ses portes à Lamarche, rassemblant le multi-accueil, le RAM, l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs extrascolaires et l'accompagnement à la scolarité. Elle est située à proximité du groupe scolaire de Lamarche et en face du collège, lieu de restauration des élèves.



- ✚ En 2014, un pôle enfance a également vu le jour à Martigny-les-Bains, regroupant le multi-accueil, l'accueil périscolaire, et l'accompagnement à la scolarité, dans le prolongement de l'école.



- ✚ La micro-crèche de Monthureux-sur-Saône est en cours de travaux d'extension et d'un réaménagement de l'existant, afin d'offrir un accueil plus grand et plus chaleureux aux enfants.
  
- ✚ Depuis les années 1990, un service de halte-garderie itinérante existait sur les communes de Darney et Lerrain puis Hennezel. En 2009, un nouveau bâtiment a été construit afin d'y installer un Pôle petite enfance (halte-garderie, RAM et LAEP).  
Dans une démarche d'adaptation permanente, aux besoins des familles et avec le soutien de la CAF et de la PMI, il a été décidé d'arrêter l'itinérance sur Hennezel et Lerrain, communes avec un manque de fréquentation significatif.



Tous ces services travaillent régulièrement ensemble, dans un esprit de mutualisation et d'échange. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des familles.

### Descriptif des services :

#### **Les crèches**

Trois micro-crèches sont ouvertes sur le territoire : Monthureux, Lamarche et Martigny-les-Bains. Elles permettent l'accueil de 10 enfants de 2mois ½ à 6 ans dans chacune d'elles. Ces structures sont ouvertes tous les jours afin de répondre aux besoins des familles :

- ✚ De 7h à 18h30 à Lamarche et Martigny
- ✚ De 7h30 à 18h00 à Monthureux.

## **Le multi-accueil**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la halte-garderie de Darney, a été remplacée par un multi-accueil, ouvert 5 jours par semaine, de 7h30 à 18h30. Celui-ci peut accueillir 12 enfants, et offre des places constantes (contrat avec les parents) et des places ouvertes pour la garderie ponctuelle. Des repas sont fournis par un prestataire.

## **Le RAM (Relais Assistants Maternels)**

Un RAM itinérant (Darney, Monthureux-sur-Saône, Lamarche, Dombrot-le-Sec), pour être au plus proche des habitants et assistants(tes) maternels (Iles).

C'est un service gratuit qui s'adresse aux parents, futurs parents et assistants maternels agréés.

Pour davantage de disponibilité, deux agents se partagent l'accueil sur les différents sites. Plusieurs services sont disponibles pour les usagers : information, conseil, accompagnement administratif, mais c'est aussi un lieu d'écoute et de partage.

### Sites et horaires d'ouverture :

- ✚ MSAP\* de Monthureux-Sur-Saône : le lundi de 13h30 à 16h
- ✚ Centre de ressources de Dombrot-le-Sec : le jeudi de 9h à 16 h
- ✚ Antenne de la Communauté de Communes de Lamarche :
  - Le mardi de 9h à 16h30
  - Le vendredi de 13h30 à 16h15
- ✚ Pôle « petite enfance de Darney » :
  - Lundi : 8h - 17h
  - Mardi : 8h30 - 11h
  - Jeudi : 11h - 12h
  - Vendredi : 8h - 17

Des activités d'éveil à destination des jeunes enfants, sont également proposées.

## Lieu d'Accueil Enfants /Parents « Pirouette »

Un espace convivial où les enfants peuvent jouer librement, et un lieu de parole pour les parents. L'objectif est de rompre l'isolement des familles et de viser à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le LAEP est ouvert les mercredis, en semaines scolaires.



# Pirouette



Discuter

Parents

Jouer

Enfants

Locaux adaptés

Convivial

**Lieu d'Accueil Enfants-Parents**

Les mercredis de 8h30 à 11h30  
hors vacances scolaires

Entrée libre et gratuite

Collège de Darney  
Entrée par la cour  
03.29.08.07.11

Futurs Parents

Gratuit

Echanges

Eveil

Anonyme

Grands-parents

Partage



---

## IV. LES DISPOSITIFS MIS EN PLACE

---

### A. Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Depuis 2007 l'ADPEP maintenant PEP Lor'EST (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public) organise de l'accompagnement à la scolarité, avec le financement de la Communauté de Communes et de la CAF et la participation de bénévoles du territoire, formés.

#### Objectifs du dispositif :

- ✚ Favoriser la réussite scolaire en développant l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires
- ✚ Renforcer l'égalité des chances, en prenant en compte les inégalités sociales
- ✚ Proposer aux enfants un appui et des ressources complémentaires, qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial
- ✚ Contribuer à leur épanouissement personnel
- ✚ Renforcer l'implication des parents dans leur rôle éducatif, facteur de meilleure intégration sociale et composante indispensable à la réussite scolaire de l'enfant

Les séances ont eu lieu en fin d'après-midi, une fois par semaine dans quatre écoles. Une quinzaine d'élèves ont ainsi été accompagnés et ont bénéficié d'un suivi régulier, grâce à la concertation chaque trimestre, des enseignants, de l'association et des bénévoles.

Du fait de la crise COVID, le dispositif a été interrompu en 2020. Seule l'école de Damblain a maintenu le service. Une réflexion est engagée afin de relancer le processus, en aménageant les locaux de sorte que les écoles puissent accueillir les enfants dans le respect du protocole sanitaire.

Une étude a également été menée par PEP Lor'Est, dans le but de nous proposer un élargissement du dispositif, aux autres écoles du territoire et de diversifier les services.

### B. Le traversier

C'est un espace convivial itinérant animé par le PEP Lor'Est et la croix rouge. Composé de deux véhicules, il se déplace régulièrement dans différents villages de la Plaine des Vosges pour aller à la rencontre des habitants. Diverses animations y sont proposées, telles que :

- Ateliers mémoire, créatifs
- Formation premiers secours

- Jeux en famille
- Jeux géants pour tous

Notre Communauté de Communes apporte son soutien à l'association, dans la mise en place de ce dispositif sur son territoire (communications aux familles via les écoles, lieux d'implantations...)

## C. **Projet PRALIMAP Inès**

Ce programme de l'ARS (Agence Régionale de Santé) s'inscrit dans le cadre, d'une déclinaison des politiques nationale et régionale de santé publique et de lutte contre l'augmentation de la prévalence de l'obésité chez les jeunes. Elle s'inscrit également dans une politique régionale d'augmentation des réseaux territoriaux, pour la prise en charge du surpoids, sur les secteurs non couverts.

Le but du programme est de diminuer la prévalence du surpoids ou de l'obésité des enfants et adolescents en milieu scolaire, tout en prenant en compte les inégalités sociales.

Le rôle des Communautés de Communes, est de créer un lien entre les directeurs d'écoles, les services périscolaires et PRALIMAP, afin de mettre en place des animations communes.

### Déroulement en trois phases :

-  **Phase préparatoire :** étude de l'implantation du programme sur le territoire et création du réseau des acteurs impliqués
-  **Phase d'intervention :**
  - Repérage du surpoids et de l'obésité
  - Prise en charge en fonction du contexte socio-économique
  - Actions éducatives nutritionnelles
  - Actions environnementales (créer un environnement favorable à la pratique de l'activité physique et à une alimentation de qualité)
-  **Phase d'évaluation :**
  - Evaluation d'impact des actions
  - Evaluation du processus

Sur La CC VCSO, ce projet a vu le jour en 2018, en démarrant dans les écoles de Darney et Monthureux-Sur-Saône. L'idée était dans un premier temps de couper le territoire en deux. En 2020, la crise sanitaire nous a encore contraints à suspendre temporairement le dispositif, mais pour les familles déjà engagées, l'accompagnement est maintenu et des ateliers sont proposés au collège.

## D. Ecoles numériques innovantes et ruralité

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la CCVCSO et l'Education Nationale, dans le cadre d'un appel à projet.

### La présente convention définit :

- ✚ L'organisation du partenariat entre les acteurs, dans l'accompagnement des personnels d'écoles, pour la mise en œuvre de leur projet numérique. Ce dernier intervient dans le cadre de la politique de « développement du numérique pour l'éducation », instaurée par le Ministère de l'Education Nationale et de la « stratégie interministérielle pour les ruralités », au titre des investissements d'avenir.
- ✚ Les modalités de financement, pour l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

### Objectifs :

- ✚ Permettre à tous les élèves l'accès à des ressources numériques, adaptées à l'éducation, via des équipements numériques (VPI, tablettes, ordinateurs...) associés à des services
- ✚ Intégrer ces équipements, services et ressources dans les pratiques quotidiennes des enseignants et des élèves, pour mettre le numérique au service d'usages pédagogiques innovants.
- ✚ Mettre à la disposition des équipes de terrain, un accompagnement technique et pédagogique adapté à leurs besoins.
- ✚ Évaluer les utilisations des équipements, services et ressources numériques ainsi que les pratiques pédagogiques qui en découlent.
- ✚ Valoriser ces usages à travers la collecte, l'analyse et la diffusion des retours d'expériences.

### Dans le cadre de cette collaboration, l'école peut s'appuyer sur :

- ✚ Les corps d'inspection pour l'accompagnement des usages, le suivi et l'analyse des expérimentations
- ✚ La Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE).

Une subvention a été allouée au bénéfice de la Communauté de Communes des Vosges côté Sud-Ouest, afin de :

- ✚ Contribuer au financement des équipements numériques acquis par cette collectivité. La subvention couvre 50% du montant total du projet avec un plafond de 7000 euros par école.
- ✚ Mettre en place la formation des équipes engagées dans les projets (prise en main des outils, intégration aux usages pédagogiques et éducatifs, sensibilisation à la culture numérique, etc.).

Le projet d'investissement de la collectivité comprend plusieurs volets :

✚ **Un volet équipement :**

Un matériel adapté aux préconisations mentionnées dans l'appel à projet, a été déployé sur les différents sites, en partenariat avec la responsable aux usages du numérique, de l'Inspection Académique de la circonscription de Vittel.

Le déploiement du matériel numérique s'est déroulé en deux phases :

- **Septembre 2019** : écoles de Damblain, Darney, Escles, Lamarche, Martigny-les-Bains, Monthureux-Sur-Saône et Sans Vallois
- **Septembre 2020** : Hennezel, Clairey, Dombrot, Lerrain et à Isches.

✚ **Un volet services :**

Le contrat de service de gestion des équipements couvre :

- ✓ Un paramétrage initial
- ✓ Une solution de gestion de terminaux mobiles
- ✓ Une prestation d'intégration des équipements au système d'information de l'école
- ✓ Un espace de stockage et de partage sécurisé pour les utilisateurs
- ✓ Une formation à la prise en main du matériel pour l'équipe d'enseignants

## **E. Lien avec NATURA 2000 et le SICOTRAL**

**SICOTRAL** : (Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Lerrain)

Un partenariat existe avec le SICOTRAL afin de sensibiliser les enfants, au respect de l'environnement. Cela s'orchestre de différentes façons :

- Tri des déchets dans les cantines scolaires et services périscolaires (installation de composteurs)

- Anti-gaspillage
- Animations en milieu scolaire sur divers thèmes : recyclage, devenir des déchets, fabrication de papier...
- **Opération « collecte des papiers au profit des écoles »**. Implantation de containers à papier devant chaque école du territoire. Un conteneur plein = 25 euros pour la coopérative scolaire

## **NATURA 2000 :**

### **Projet écocitoyen :**

Depuis 2017, dans le cadre du projet « éco citoyen de demain », la CC VCSO, au titre de NATURA 2000 et en partenariat avec le Centre ornithologique Lorrain (COL), a organisé une demi-journée de sensibilisation avec environ 20 élèves, sur la thématique des oiseaux à l'école de Martigny-les-Bains. L'ensemble du dispositif est subventionné par la DREAL, par convention pluriannuelle.

Face au succès de la première opération, l'animation a été reconduite chaque année :

- ✚ **Printemps 2018** : école de Damblain / 30 élèves
- ✚ **2019** : écoles de Martigny-les-Bains (26 élèves) et Monthureux-sur-Saône (22 élèves)
- ✚ **2020** : écoles de Lamarche (19 élèves) et Dombrot-le-Sec (21 élèves)

### **Descriptif de la journée :**

Présentation en salle, des oiseaux et de leur mode de vie (animateur NATURA 2000), puis phase d'observation et d'écoute des oiseaux en extérieur (animateur COL).

### **Quelques détails :**

- ✚ Initiation à l'utilisation des jumelles
- ✚ Présentation et détermination des espèces d'oiseaux observés et/ou entendus
- ✚ Présentation des caractéristiques des oiseaux (taille, poids, alimentation...)
- ✚ Diaporama sur les aménagements existants, en faveur des oiseaux (nichoirs, plantations...)
- ✚ Jeu de memory

### **Vendanges :**

Depuis plusieurs années, l'association du verger conservatoire d'Isches, en partenariat avec la CC VCSO, accueille pour les vendanges, des écoliers de la Communauté de Communes.

Pour exemple, le 7 septembre 2020, les enfants de l'école de Damblain (28 élèves de 3 à 12 ans) accompagnés de leur maîtresse et de parents, ont été accueillis par les membres du verger.

Une occasion de découvrir les étapes de la fabrication du jus de raisin, de la cueillette, au broyage et pressage des grappes. Les enfants ont pu déguster le fruit de leur travail, et repartir avec un échantillon de leur production. Il est souhaité que cette animation se poursuive avec une école différente chaque année.

### Cueillette des fruits :

En 2020, a émergée l'idée de la cueillette des autres fruits du verger à Isches, notamment des pommes. Une manière là encore, de faire découvrir aux écoliers, les étapes d'un autre processus de fabrication, celui du jus de pommes. Cette opération, qui se réaliserait en partenariat avec le pressoir intercommunal de Monthureux-sur-Saône est, pour le moment, encore à l'état de projet. La crise sanitaire impactant fortement la mise en place de certaines activités depuis mars 2020.

**Tous ces aménagements représentent pour la CC VCSO un engagement conséquent et démontrent une volonté de toujours s'investir pleinement au maintien et au développement des services.**

**En termes de ressources humaines, cela correspond à 102 emplois, soit 62.76 « équivalents temps plein » et 114 019 heures de travail sur l'année 2020.**

**En termes de budget : 1 172 615 euros.**